

## Restauration collective – Péri-scolaire – Extrascolaire Année scolaire 2022-2023

Pour inscrire ou réinscrire votre enfant aux différents services de l'accueil de loisirs,  
il est nécessaire d'avoir accès au portail familles.



**La demande d'accès au portail familles (cf document ci-après) doit être obligatoirement remplie, même pour les familles ayant déjà leur code d'accès.**

**En effet, il est nécessaire d'avoir les informations scolaires de votre enfant pour la rentrée 2022-2023.**

Le portail familles est un espace privatif, sur le site internet [enfancejeunesse-ccdb.portail-familles.net](https://enfancejeunesse-ccdb.portail-familles.net), qui vous permettra d'organiser la journée de vos enfants dans les différents services de l'accueil de loisirs (péri-scolaire, restauration scolaire, mercredis, vacances).

Simple et gratuit, accessible 7j/7, 24H/24, ce portail permet de :

- Trouver des informations pratiques liées à l'organisation de chaque service,
- Consulter et mettre à jour vos coordonnées dans votre dossier Famille,
- Consulter et mettre à jour les informations concernant votre enfant (allergies, vaccins, autorisations...)
- Gérer les inscriptions et annulations de votre enfant selon les modalités du règlement de fonctionnement de l'accueil de loisirs,
- Télécharger des documents d'informations.
- Régler vos factures extrascolaires (vacances, péricentre)

### Comment obtenir mon accès personnalisé au portail familles ?

1. Je remplis la demande d'accès au portail familles, ci-jointe.  
Elle est également disponible au bureau de l'accueil de loisirs ou téléchargeable sur le portail familles <https://enfancejeunesse-ccdb.portail-familles.net> et également sur le site internet de la collectivité [www.doubsbaumois.org](http://www.doubsbaumois.org)
2. Je retourne cette demande au bureau de l'accueil de loisirs (voir coordonnées ci-dessus) **y compris pour les parents ayant déjà leur compte d'activé sur le portail familles.**
3. Une fois la demande prise en compte, je reçois par mail mes identifiants qui me permettront de me connecter au portail familles.  
**Attention**, seules les nouvelles familles (non connues des services à ce jour) recevront par mail des identifiants. Pour les autres familles, leurs identifiants restent inchangés.

👉 **À partir du jeudi 7 juillet je peux procéder à l'inscription de mon enfant en suivant les étapes indiquées, avant le vendredi 22 juillet 2022**

Pour les familles n'étant pas en mesure de se connecter au portail familles, merci de prendre contact avec l'équipe de direction au 03.81.84.38.28

**Retour des demandes d'accès au portail familles avant le vendredi 17 juin 2022**



**IMPORTANT**

**Formulaire à remplir même  
pour les familles ayant déjà  
un accès au portail familles.**

## Restauration collective – Périscolaire – Extrascolaire

### Année scolaire 2022-2023

### Demande d'accès au portail familles

#### REPRESENTANTS LEGAUX

	Responsable 1	Responsable 2
NOM et Prénom		
Téléphone (fixe et/ou portable)		
Adresse mail unique ✉ <i>c'est l'identifiant de connexion au portail familles</i>		

#### ENFANTS à INSCRIRE ou RÉINSCRIRE pour l'année 2022-2023

	NOM	Prénom	Date de naissance	École	Classe
				rentrée septembre 2022	
Enfant 1					
Enfant 2					
Enfant 3					
Enfant 4					
Enfant 5					

**Fiche à retourner à l'accueil de loisirs de Baume les Dames  
par mail ou dans la boîte aux lettres  
avant le vendredi 17 juin 2022**